ID: 057-245700695-20250319-B20250318 04 SI-DE



République Française Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents:

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER (arrivé au point 7), Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration: Benoit STEINMETZ à Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etaient excusés: Michel PAQUET, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présents :

7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7

Nombre de votants :

8 jusqu'au point 7 (M. ZENNER ne participe pas au vote du

point 7), puis 9 à partir du point 8

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents: Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe

LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication Antoinette

SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusés: Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle

de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

\$9°%

4. Objet: Marché n° 2428MNMY - Scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande - Lot n° 3 Maquettes et facsimilés - Avenant n° 1 avec le groupement SARL MATERIA WORKSHOP/COUP DE POUCE 49

Vu l'article L. 2194 -1 du Code de la Commande Publique,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Reçu en préfecture le 26/03/2025 Publié le

ID: 057-245700695-20250319-B20250318_04_SI-DE

Vu le marché n° 2428MNMY notifié le 2 juillet 2024 concernant les prestations de la scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande – Lot n° 3 Maquettes et facsimilés,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché précité, passé en appel d'offres ouvert.

Cet avenant porte sur la commande de trois options relatives à des maquettes (reproductions d'animaux) non actées lors de l'attribution du marché et chacune chiffrée à $3\,400,\!00\,\in\mathrm{H.T.}$.

Le montant du marché initial est porté de 57 200,00 € H.T. (cinquante-sept mille deux cents euros) à 67 400,00 € H.T. (soixante-sept mille quatre cents euros) après avenant n° 1, soit une augmentation de 10 200,00 € H.T., soit + 17,83 %.

Considérant que les modifications apportées par la passation de cet avenant sont prévues dans les documents contractuels initiaux et notamment dans la DPGF,

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2428MNMY passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et le groupement SARL MATERIA WORKSHOP/COUP DE POUCE 49 à 49630 MAZE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote:

Pour:

8

Abstention:

0

Contre :

Fait à Cattenom, le 19 mars 2025

Le Vice-Président,

Roland BALCERZAK



